

“L’Église diocésaine laisse graduellement la direction de l’enseignement classique”

par HOZAËL AGANIER *

C'EST UN VIF PLAISIR et un honneur pour moi d'avoir à vous adresser quelques mots. Je vous présente à tous, mes salutations respectueuses et vous félicite d'être revenus ce soir pour raviver ces liens d'amitié qui nous unissent entre nous et qui nous unissent à la maison où nous avons vécu quelques années de notre jeunesse.

Depuis cinq ou dix ans, cette maison a bien changé. Elle changera peut-être davantage d'ici cinq ans.

Cependant, ce qui compte dans un foyer, c'est l'âme, l'esprit qui y règne, la chaleur humaine qui l'anime.

Un foyer, une maison, c'est d'abord un cœur qui bat, un esprit qui s'éveille et demeure vivant. Or c'est justement de cet esprit que je voudrais vous entretenir, afin de vous faire saisir les motifs profonds qui président à l'évolution actuelle du Séminaire et aussi de l'Église diocésaine.

Esprit qui a donné naissance au système d'enseignement

Pour comprendre ces raisons, nous devons remonter le cours de l'histoire. Car il y a un esprit qui a présidé à la naissance de cette maison. Cet esprit ce

fut un esprit de service de l'Église et de service du milieu.

Le collège de Valleyfield, par exemple, a été organisé par les autorités religieuses, à la demande des citoyens de Valleyfield. C'est pour faire suite à leur demande qu'un collège est né, et ce collège devait recevoir tous les jeunes de la ville qui désiraient faire des études plus avancées. Le cours commercial fut d'abord organisé, puis le cours classique. Les deux cours prirent place dans la même maison.

Cependant je fais remarquer que cette maison est née à la demande des citoyens à un moment où l'État et la société n'étaient pas en mesure d'assurer un système d'enseignement secondaire et classique.

Les autorités religieuses l'ont organisé dans un esprit de service, et nullement dans un esprit de puissance et de domination.

Le même phénomène s'est produit à travers la Province et ainsi dans un esprit de service, le clergé et les communautés religieuses ont pris de grandes responsabilités dans l'enseignement.

Ceci les a d'abord conduits à prendre la direction de l'enseignement et ensuite à construire des écoles à travers toute la Province. Or ces deux formes d'action: direction de l'enseignement et possession d'immeubles au service du milieu, pour une foule de raisons valables, ne semblent plus désirées par le milieu, et ne peuvent plus être assumées par le clergé et les communautés religieuses.

* Texte d'une brève causerie prononcée par Mgr Hozaël Aganier, vicaire général du diocèse de Valleyfield, lors d'une récente réunion des Anciens du Séminaire de Valleyfield.

A un moment donné de notre évolution nationale ces formes d'action du clergé ont servi notre milieu et ont rendu témoignage au Christ.

Cependant nous devons aujourd'hui remettre en question ces formes d'action apostolique qui provoquent plus de critiques que d'attachement envers l'Église.

Les critiques actuelles

Ces critiques vous les connaissez. Je les résume sommairement à deux têtes de chapitre: l'un concerne la direction de l'enseignement, l'autre les immeubles.

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

L'État et l'ensemble des citoyens paraissent désirer, à bon droit, que les autorités religieuses délaissent la direction de l'enseignement, qui sera maintenant prise en charge par l'État et par les corps intermédiaires. Et d'ailleurs l'explosion démographique de notre pays ne permet plus aux religieux de suffire à une tâche qui revient à l'État. Prêtres et religieux ont accompli en ce secteur un rôle de suppléance.

Il est donc normal que la société prenne en main l'éducation. Cette évolution est normale, pourvu qu'elle ne se fasse pas contre quelqu'un ou quelque chose, mais pour mieux servir le milieu. C'est le critère qui a présidé à la naissance de notre système d'enseignement; c'est le même critère qui doit présider à son évolution actuelle.

Notre milieu aussi se pluralise au plan idéologique et religieux. Il revient à l'État, dans un geste de respect des consciences, de donner aux citoyens une école conforme à leurs options religieuses. Une école neutre pour les agnostiques, là où ils sont en nombre suffisant, une école protestante aux protestants et une école catholique aux catholiques.

Mais encore là que le respect soit total, c'est-à-dire que l'on respecte aussi les croyants et que l'on n'impose pas à la majorité la volonté d'une minorité. Que les catholiques eux-mêmes ne soient pas assez naïfs pour croire que l'école neutre serait automatiquement parfaite. Les faiblesses de l'école proviennent des faiblesses humaines de chacun et non pas de son caractère confessionnel.

LES IMMEUBLES

Une deuxième critique se fait quant aux immeubles possédés par le clergé et des communautés religieuses. Encore là un brin d'histoire nous rappelle que ces immeubles ont été construits surtout par des salaires qui auraient dû être payés à ceux qui travaillaient dans l'enseignement. Comme la plupart de ces personnes avaient fait vœu de pauvreté, elles investissaient dans des immeubles, au service du public, le peu d'argent reçu.

Aujourd'hui ces immeubles donnent au clergé et aux communautés religieuses une apparence de richesse et de puissance. Je dis bien une apparence, car dans la plupart des cas, ces groupes supportent de lourdes dettes.

Il ne s'agit pas ici d'analyser la valeur de ces critiques, il me suffit d'indiquer qu'elles existent.

Orientations pastorales de l'Église diocésaine

Ces deux observations, concernant la direction de l'enseignement et l'apparence de richesse que donnent les immeubles sont, pour l'Église, le signe qu'elle doit changer ses formules apostoliques.

Face à ces deux observations, les autorités religieuses du diocèse, après consultation des laïcs, ont pris depuis quelque temps des options précises, toujours dans un même esprit de service.

QUANT À LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

La première orientation consiste dans un abandon graduel de la direction de l'enseignement dans un secteur limité, le secteur classique, afin de mieux servir à l'intérieur de tous les secteurs.

Prêtres et laïcs nous avons des responsabilités à l'égard de tout l'enseignement public de notre pays. Nous devons l'aider à atteindre cette qualité humaine et chrétienne nécessaire à l'épanouissement de l'homme parfait. Dans notre diocèse nous avons 9000 étudiants au niveau secondaire. La grande majorité des chrétiens se trouve à l'école publique. L'évêque, nous tous en sommes responsables.

Aussi nous avons, depuis un an, travaillé à une nouvelle redistribution du clergé. Cette année nous avons nommé en la personne de l'ex-recteur du Séminaire un responsable de la pastorale scolaire diocé-

saine. Nous donnons donc notre collaboration entière à l'État, à la communauté chrétienne, qui prennent en charge l'éducation. Et je fais remarquer que si la direction de l'éducation par des clercs est un rôle de suppléance, leur présence à l'intérieur de toutes ces écoles, ne l'est pas. Elle est un droit qui découle de la mission de l'Église.

Cette première orientation a affecté le Séminaire en ce sens que nous avons dû en retirer plusieurs prêtres, afin de les mettre plus équitablement au service de tous les chrétiens.

QUANT AUX INVESTISSEMENTS DANS LES IMMEUBLES

Une deuxième orientation, concernant les investissements dans les immeubles, affectera aussi le Séminaire.

Dans le passé prêtres et religieux ont investi leur salaire dans les immeubles. Or nous avons décidé de mettre bientôt fin à cette pratique qui a amené de nombreuses critiques.

Cette seule année, en 1965, par le fait que les prêtres n'ont pas le même salaire que celui des laïcs, nous investissons encore dans le Séminaire près de \$100,000.00.

Cela signifie que les prêtres paient encore cette année \$100,000.00 d'impôt à l'État, à la société, à notre milieu. Cela signifie également que si nous avons mis à exécution, cette année, la décision dont je viens de parler, le Séminaire ferait face à un déficit accru de \$100,000.00 qui s'ajouterait au déficit signalé dans le budget.

Les prêtres recevront graduellement le salaire de tous les célibataires. Vous pouvez vous demander ce que feront les prêtres de leur salaire.

Ils payeront d'abord les impôts, mais des impôts moins élevés et réduits au taux de tous les citoyens. Nous mettrons par le fait même un terme au mythe voulant que le clergé ne paie pas d'impôts. Car même

si le clergé donne encore cette année \$100,000.00 au milieu, certains continueront à dire que nous ne payons pas d'impôts.

Les prêtres continueront de recevoir un salaire annuel équivalent à celui qu'ils reçoivent actuellement et ils donneront plutôt la différence à diverses œuvres ecclésiastiques.

Au lieu d'investir dans des immeubles, nous ferons bientôt don de notre salaire à d'autres œuvres au service de tout le peuple chrétien de notre diocèse et des pays étrangers.

MODALITÉS DE SURVIE DES MAISONS INDÉPENDANTES

Ces orientations pastorales, venues à la suite d'observations faites dans notre milieu, mettent évidemment en cause les modalités de survie des maisons indépendantes d'éducation. Selon quelles modalités devront-elles se transformer et survivre? Elles survivront sans doute selon des modalités nouvelles que vous désirerez mais que le clergé n'imposera pas. Et c'est ici qu'entre en jeu votre responsabilité. Elles survivront en autant que la société, que notre milieu le demandera.

Ce sera à vous d'en dicter la composition, l'autonomie qu'elles devront garder et l'esprit qui devra les animer. Et nous, prêtres, nous nous mettrons à votre service selon ces modalités nouvelles.

Conclusion

Nous entrerons ainsi dans l'esprit du discours prononcé par le pape Paul VI aux Nations Unies. L'homme qui vous parle, dit-il, "n'a aucune puissance temporelle, aucune ambition d'entrer avec vous en compétition. De fait nous n'avons rien à demander, aucune question à soulever; tout au plus un désir à formuler, une permission à solliciter; celle de pouvoir vous servir dans ce qui est de notre compétence, avec désintéressement, humilité et amour" •